CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

ACCREDITATION N°4-0523, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E180975 **VALABLE JUSQU'AU** 31/01/2024

ÉDITÉ LE **10/05/2023**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 29/06/2018
Forme juridique : SASU
Capital : 3 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC TOURCOING 2018B02224

Siret : **840 600 316 00011**
Code NACE : 4391B
Numéro caisse de congés payés : 00 62109-1

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP F74379K1244001 / 001 551131/23

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP F74379K1244001 / 001 551131/23

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : **ARTUR**
Sigle : ARTUR
43 BOULEVARD DES BATISSEURS
59100 ROUBAIX

Téléphone : 03 20 58 00 00 **Fax :** 03 20 58 00 01
Portable :

Site Internet : www.art-toitures.fr
E-mail : art.toitures@outlook.fr

Responsabilité légale :
DELERUE DAMIEN DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 8 **Tranche de classification :** EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101 PROB	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	01/02/2023
3152 PROB	Couverture en métaux sauf plomb (Technicité confirmée) Mention RGE	26/04/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	01/02/2023
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/02/2023
o Isolation des murs par l'extérieur	01/02/2023
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/02/2023
o Isolation des combles perdus	01/02/2023

DUPLICATA WWW.QUALIBAT.COM

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT
Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

AGENCE QUALIBAT
AGENCE DE LILLE
272, BOULEVARD GEORGES CLEMENCEAU
B.P. 16013
59706 MARCQ-EN-BAROEUL CEDEX

Version 01-2018

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.